



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(15)/2
11 avril 1997

FRANCAIS
Original : FRANCAIS

Conseil du commerce et du développement
Quinzième réunion directive
Genève, 20 juin 1997
Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED SUR LA MISE EN OEUVRE DES
PROPOSITIONS FIGURANT DANS LES CONCLUSIONS CONCERTÉES 436 (XLIII)
DU CONSEIL : LE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

INTRODUCTION

1. On se rappellera qu'à sa quarante-troisième session, après avoir examiné le point relatif à la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Conseil du commerce et du développement a prié le Secrétaire général de la CNUCED de lui faire rapport, à une réunion directive, sur la façon dont il mettrait en oeuvre les propositions figurant dans ses conclusions concertées 436 (XLIII), ainsi que de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport sur l'exécution et les progrès des activités considérées, et sur les éventuels problèmes rencontrés. Au paragraphe 5 de ses conclusions concertées, le Conseil a exposé ce que pourrait être le rôle de la CNUCED dans l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Il est en outre rappelé que, toujours à la quarante-troisième session du Conseil, le secrétariat de la CNUCED a présenté un rapport sur la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (TD/B/43/6). Le présent rapport intérimaire constitue une mise à jour du précédent rapport et expose brièvement les mesures engagées et les activités prévues par le secrétariat de la CNUCED en application du mandat défini par le Conseil. Sa structure reprend celle du paragraphe 5 des conclusions concertées du Conseil du commerce et du développement.

2. Le secrétariat s'efforce d'appliquer de diverses façons la décision du Conseil, tant dans ses travaux d'analyse que dans ses activités d'assistance technique et de services consultatifs, conformément aux buts et objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

3. En outre, conformément au paragraphe 9 des conclusions concertées 436 (XLIII), l'examen au Conseil de la question de l'Afrique sera organisé de façon à permettre un échange de vues général, ainsi qu'un débat informel plus ciblé avec la participation d'experts. Les discussions de fond concernant l'Afrique à la quarante-quatrième session du Conseil porteront principalement sur les résultats, les perspectives et les options concernant le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le secrétariat soumettra un rapport analytique sur la question au Conseil.

RESUME DES ACTIVITES DEFINIES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

a) Poursuivre et étoffer le programme concernant l'efficacité commerciale pour les pays africains intéressés

4. La création de pôles commerciaux est et restera un axe essentiel des activités de la CNUCED dans ce domaine. Des pôles commerciaux ont déjà été créés dans sept pays africains (Algérie, Côte d'Ivoire, Egypte, Maroc, Sénégal, Tunisie et Zimbabwe). D'autres sont en cours d'installation dans 14 pays (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Ethiopie, Gabon, Kenya, Mali, Mauritanie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie). Des demandes émanant de 17 autres pays africains (Angola, Djibouti, Erythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar,

Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Togo et Zaïre) font l'objet d'études préliminaires ou d'études de faisabilité. La CNUCED étudie actuellement avec la Commission européenne les détails d'un projet d'une valeur de 10 millions d'écus concernant la région de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a été annoncé par le Président Jacques Santer à l'ouverture de la Conférence ministérielle du G7 sur "La société de l'information et le développement", tenue en Afrique du Sud deux jours après la clôture de la neuvième session de la Conférence. Le Conseil sera informé de l'évolution de ce projet.

5. Concernant l'efficacité commerciale, 34 pays africains participent au programme SYDONIA (système douanier automatisé). Ce système fonctionne déjà dans 21 de ces pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Togo, Zaïre et Zimbabwe). Dans les autres pays, les projets en sont à divers stades d'exécution, allant de l'installation du système (Ethiopie, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie) à des activités encore préliminaires (Afrique du Sud, Botswana, Erythrée, Kenya, Lesotho, Malawi, Sierra Leone, Swaziland et Zambie). Un important projet sous-régional d'assistance aux Etats membres du Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) pour l'installation et l'exploitation du système SYDONIA, financé par la Commission européenne, a été lancé en 1992. Des consultations se tiennent actuellement avec le secrétariat de la CEDEAO et la Commission européenne sur un projet sous-régional pour la consolidation des programmes SYDONIA déjà exécutés dans les Etats membres de la CEDEAO.

b) Améliorer les services d'appui destinés à faciliter le commerce et les exportations

6. Le système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) couvre dix pays africains et comprend un projet pour le COMESA. Deux pays africains participent au programme TRAINMAR et 30 pays africains ont bénéficié d'activités de formation sur les assurances. Deux projets relatifs à la réglementation des transports maritimes, l'un pour la Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes (CONMINMAR), l'autre pour la Côte d'Ivoire, sont en cours.

7. La CNUCED apporte en outre un appui aux pays africains dans le domaine des services au titre du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS). Ce programme, financé par la France, le Centre de recherches pour le développement (CRDI) et la Fondation Carnegie, vise à renforcer les capacités de décision en Afrique dans le secteur des services et porte sur les liens entre la croissance et le développement des services et le commerce des services sous l'angle des dispositions de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Depuis le début de 1992, dix pays africains ont bénéficié de ce programme d'assistance : Bénin, Burundi, Ghana, Guinée, Kenya, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zimbabwe. En 1996, le programme a été élargi à huit autres pays africains : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Lesotho, Namibie, Swaziland

et Zambie. A partir de 1998 s'y ajouteront des activités régionales, étalées sur deux ans, visant à préparer les gouvernements africains à la nouvelle série de négociations sur le commerce des services devant démarrer en l'an 2000 sous les auspices de l'OMC.

8. Dans le contexte d'un projet du PNUD sur un programme régional de promotion du commerce et de l'investissement en Afrique (RAF/96/001), la CNUCED propose d'organiser des ateliers sous-régionaux dans des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est sur un échange d'expériences entre pays africains en matière de financement du commerce et d'activités de formation, ateliers qui s'appuieraient sur les prototypes pour la création de banques d'import-export et autres mécanismes de financement du commerce élaborés par la CNUCED.

c) Aider à élaborer des politiques nationales pour promouvoir et attirer l'investissement étranger direct

9. Compte tenu des liens étroits entre cette section et la section f), l'information pertinente a été regroupée sous la section f) plus loin.

d) Aider à élaborer des politiques nationales pour favoriser le développement du secteur privé, l'assistance portant notamment sur les PME et les questions de privatisation

10. La CNUCED accorde une priorité élevée, dans ses travaux d'analyse et dans ses activités opérationnelles, aux besoins et aux problèmes particuliers des PMA et des pays africains en matière de développement des entreprises, notamment des PME. Elle a élaboré un programme actif de promotion de partenariats interentreprises en tant que moyen d'améliorer la compétitivité.

11. Dans le cadre d'un programme ("Entreprise Africa") dirigé par le PNUD, un projet a été élaboré sur le développement des relations entre entreprises africaines. La première étape en a été une évaluation des partenariats et de la collaboration interentreprises dans trois pays - Ghana, Ouganda et Zimbabwe. Le principal problème dans la plupart des pays africains est le faible nombre d'entreprises productives. Dans ces conditions, les partenariats et les liens interentreprises peuvent jouer un rôle d'appui important, en contribuant à une croissance rapide et diversifiée de la production et à l'absorption des nouvelles technologies et de l'innovation. Les partenariats entre entreprises locales et entreprises étrangères peuvent aider les entreprises africaines à devenir compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. L'évaluation comprend des propositions pour l'élaboration d'une stratégie nationale et de politiques de promotion des partenariats d'entreprises en Afrique.

12. Un séminaire régional sur la privatisation a eu lieu du 25 au 27 novembre 1996 à Lusaka, en collaboration avec l'ESAI DARM (Programme de gestion de la dette et des réserves en Afrique de l'Est et en Afrique australe). Toujours en collaboration avec cet organisme, un autre séminaire régional sur le crédit fournisseur et les banques sous-régionales de développement est envisagé, auquel des experts de banques d'import-export de pays donateurs seront invités.

13. Il est prévu de faire bénéficier 20 pays africains du programme EMPRETEC, qui est un programme de formation, d'assistance technique et de renforcement de la base institutionnelle pour la création, l'expansion et la transformation des petites et moyennes entreprises. Le programme sélectionne des entrepreneurs prometteurs, leur offre une formation visant à développer leurs capacités commerciales, les aide à établir des plans d'entreprise et à financer leurs opérations commerciales, contribue à l'instauration de relations mutuellement avantageuses avec de grandes entreprises nationales et étrangères et met à leur disposition des mécanismes d'appui à long terme pour encourager la croissance et l'internationalisation de leurs activités.

14. Une autre importante activité en cours concerne l'exécution d'un projet de création de partenariats et de promotion de réseaux entre entreprises asiatiques et entreprises africaines dans le secteur du commerce des produits de base et de l'investissement. Vingt-cinq personnes originaires de 13 pays d'Afrique subsaharienne (Botswana, Cameroun, Djibouti, Ethiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie) ont participé à des ateliers et voyages d'étude organisés par la CNUCED à Djakarta et à Bangkok. Un autre voyage d'étude aura lieu en Afrique en octobre 1997.

15. Parmi d'autres activités prévues dans ce domaine, on peut citer un projet d'évaluation de la situation des femmes chefs d'entreprise dans différents pays africains (Burkina Faso, Ethiopie, Gambie, Madagascar, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie et Zambie), un projet sur la promotion de petites et moyennes entreprises dans quatre PMA, dont le Burkina Faso et la Zambie, et un projet sur la promotion du dialogue entre secteur public et secteur privé, qui concerne notamment l'Ethiopie et la Gambie.

16. Dans le cadre des programmes nationaux intégrés de la CNUCED relatifs aux PMA, une mission a été réalisée en Gambie en avril, qui portait sur des stratégies de promotion des investissements et de développement des entreprises.

17. Un projet est actuellement élaboré sur la création de quatre centres nationaux pour l'innovation et le développement des entreprises. Ces centres contribueront à stimuler une culture d'innovation dans les entreprises locales. Les pays participants sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe.

18. Enfin, eu égard à la grave pénurie de comptables, en particulier en Afrique francophone, la CNUCED élabore actuellement un programme de téléenseignement pour répondre aux besoins en comptables qualifiés du Cameroun, du Congo et de la République centrafricaine.

- e) Fournir une assistance aux pays africains pour leur permettre de s'intégrer dans le système commercial mondial, d'accroître leur pouvoir de négociation, ainsi que d'améliorer leurs moyens et leurs politiques dans le domaine de la concurrence

Coopération technique CCI/CNUCED/OMC

19. L'intégration des pays en développement dans le système commercial international passe non seulement par le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines nécessaires pour participer activement à l'élaboration de règles "propices au développement" régissant le système commercial multilatéral, mais aussi et surtout par une expansion durable des capacités d'exportation permettant à ces pays de profiter de la libéralisation du commerce.

20. La CNUCED participe activement au programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, dont l'objectif est de contribuer i) à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités institutionnelles, en particulier pour l'application des Accords du Cycle d'Uruguay, et ii) au renforcement, par des mesures d'appui, des capacités d'offre à l'exportation, compte tenu des nouvelles conditions et des nouveaux débouchés commerciaux créés par le Cycle d'Uruguay. Huit pays africains profitent déjà de ce programme : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie.

21. La première phase de l'exécution du programme a été consacrée à la définition des besoins et à l'organisation de séminaires sur les Accords du Cycle d'Uruguay dans les huit pays; elle se poursuivra par la formation, au cours du second semestre de l'année, d'instructeurs sélectionnés pendant ces séminaires. Des projets détaillés, axés sur une combinaison d'activités de formation et de mesures d'appui pour le renforcement des capacités de production sur la base des besoins précédemment identifiés, ont été élaborés pour chacun des huit pays et n'attendent plus que l'approbation officielle des autorités nationales compétentes. Ces projets seront exécutés pendant la seconde phase du programme.

22. Des demandes de participation au programme ont été reçues de plusieurs autres pays africains, qui sont actuellement examinées et auxquelles il sera répondu en fonction des ressources humaines et financières disponibles.

Autres activités d'assistance technique de la CNUCED en cours dans le domaine du commerce

23. Une assistance est accordée à des pays africains souhaitant adhérer à l'OMC (Algérie et Soudan). Une assistance est également fournie à des pays africains concernant les incidences des Accords du Cycle d'Uruguay sur l'économie nationale et les ajustements requis pour faire face au nouvel environnement commercial, sous la forme d'études et d'ateliers nationaux pour l'évaluation des conclusions de ces études (par exemple, au Ghana, au Malawi et en Namibie). La CNUCED organise actuellement en coopération avec les secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes un forum sur la coopération économique interrégionale, qui se déroulera

dans le cadre de la deuxième Semaine commerciale afro-arabe prévue en Mauritanie. Une assistance analogue ainsi que des conseils en vue de faciliter l'adoption d'une position commune sur l'ordre du jour de la première Conférence ministérielle de l'OMC organisée à Singapour (décembre 1996) ont été fournis à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

24. A leur demande, la CNUCED travaille actuellement avec les secrétariats de l'OUA et de la Communauté économique africaine, ainsi qu'avec le PNUD, à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de négociation destiné à aider les gouvernements africains à participer aux négociations commerciales en cours et futures de l'OMC, conformément au mandat confié au secrétariat général de l'OUA par les ministres africains du commerce ayant participé à la Conférence ministérielle de Singapour.

25. Une assistance est également fournie aux pays africains de la région méditerranéenne dans le contexte du projet de création d'une zone de euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici à 2010, sous la forme de missions consultatives et d'ateliers destinés à renforcer la capacité de négociation de ces pays et à les aider à évaluer les incidences de l'application des dispositions spécifiques des accords d'association et les débouchés commerciaux offerts par les différents schémas de préférences. Toutes ces activités ont été réalisées avec l'appui des systèmes TRAINS (système d'analyse et d'information commerciales) et SMART (système pour l'analyse des marchés et les restrictions au commerce), ce dernier étant le fruit d'une collaboration avec la Banque mondiale.

26. L'assistance à l'Afrique s'inscrit également dans le cadre des travaux de la CNUCED sur le commerce et l'environnement. Trois monographies nationales sur l'harmonisation des politiques commerciales et des politiques environnementales sont en cours (Cameroun, Ouganda et Zimbabwe), de même que des études de cas sur l'application de mesures commerciales et de mesures positives au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) (Afrique du Sud, Ouganda et Zimbabwe). Un projet visant à aider les pays africains à mieux comprendre les enjeux de futures négociations concernant les AME a été élaboré et est en attente de financement.

27. La CNUCED a également apporté une aide à des pays africains concernant le droit et la politique de la concurrence. Un projet en Zambie, comprenant la formation de fonctionnaires de la Commission de la concurrence (créée au titre du projet) est presque achevé; à Maurice, après les travaux préparatoires nécessaires, l'établissement d'une législation sur la concurrence a commencé; au Malawi, un cadre directeur a été défini à l'issue de deux colloques, qui conduira à la rédaction d'une législation sur la concurrence. A sa neuvième session, la Conférence a également demandé à la CNUCED d'organiser une réunion régionale en Afrique sur le droit et la politique de la concurrence, mais le financement nécessaire n'a pas encore été réuni.

28. Le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a récemment entrepris les activités préparatoires à l'élaboration d'un programme régional pour l'Afrique (subsaharienne) concernant le renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement, en étroite collaboration avec diverses institutions, dont la CNUCED. Ce programme sera principalement axé sur quatre grands domaines :
i) renforcement des ressources humaines en ce qui concerne les règles

commerciales régionales et multilatérales pour le commerce et l'investissement; ii) renforcement de la capacité des gouvernements, des organismes intergouvernementaux, des entreprises et de la société civile en Afrique de formuler des stratégies de commerce et d'investissement dans l'optique d'un développement axé sur les exportations; iii) renforcement des institutions et des mécanismes de promotion des capacités commerciales des entreprises africaines; et iv) renforcement des moyens d'accès des entreprises africaines à des services de promotion et d'appui pouvant accroître leur capacité commerciale. Ce programme devrait devenir opérationnel pendant l'été 1997.

29. La CNUCED participe également à un projet du Bureau régional du PNUD pour les Etats arabes, qui couvre les pays d'Afrique du Nord et comporte des objectifs analogues à ceux du projet susmentionné.

30. Les activités du programme TRAINFORTRADE en Afrique concernent avant tout le commerce avec les pays du marché unique européen, le commerce des produits de base (y compris la gestion des risques) et les politiques commerciales nationales. En 1996, le programme a été étendu à l'ensemble du continent africain. Succédant à des séminaires sur la politique commerciale nationale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, des activités de programme ont démarré dans des pays africains lusophones. Une analyse des besoins et des capacités en matière de formation a été réalisée dans plusieurs pays d'Afrique australe (Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie et Swaziland). En Afrique de l'Ouest, un important projet visant à renforcer les établissements de formation, la formation d'instructeurs et la mise en commun des ressources entre les pays pour l'exécution de cours de formation a été lancé avec le soutien de la Commission européenne et la participation d'institutions africaines. De nouveaux projets intéressants des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe et les Etats du Maghreb devraient démarrer dans le courant de 1997.

Nouveaux thèmes du commerce international

31. Deux groupes de travail ont été créés à l'OMC sur les politiques d'investissement et les politiques de concurrence. Au paragraphe 20 de la Déclaration ministérielle de Singapour, ces deux groupes sont invités à coopérer avec la CNUCED et à s'inspirer de ses travaux pour bien prendre en compte tous les aspects relatifs au développement. La CNUCED contribue à la participation des pays africains de trois façons : premièrement, en réalisant des analyses et des études sur les nouveaux thèmes; 2) en fournissant aux délégations des pays en développement qui participent aux groupes de travail des conseils et une assistance sur les questions de fond; et 3) en analysant les propositions déposées par des pays développés et en donnant aux pays en développement des éléments de réponse s'inscrivant dans une perspective de développement. La CNUCED poursuit sa réflexion sur les incidences des nouveaux thèmes, et elle s'efforcera de déterminer, dans ses travaux d'analyse, les enjeux pour le développement d'une libéralisation accrue du commerce et de l'investissement, et les incidences de celle-ci sur la compétitivité des pays en développement.

32. S'appuyant sur l'expérience acquise dans la préparation et le suivi du Cycle d'Uruguay, la CNUCED envisage de mener ses activités d'assistance relatives aux nouveaux thèmes dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique sur le renforcement des capacités dans les domaines de l'investissement et du commerce proposé par le PNUD, ce à quoi celui-ci semblerait d'ailleurs être favorable. Les projets actuellement examinés par le Bureau régional du PNUD pour les Etats arabes permettront de répondre en partie aux besoins des pays d'Afrique du Nord.

f) Faciliter la coopération des pays africains intéressés dans le domaine du commerce, de l'investissement et de la technologie grâce à l'exécution de projets d'assistance technique et à la fourniture de conseils

33. L'exécution, en collaboration avec la Banque mondiale, du projet - financé par le PNUD - de coopération technique sur l'expansion de l'investissement étranger direct et du commerce dans le secteur des services (EFDITS) se poursuit. Ce projet vise à aider les pays en développement à analyser leurs politiques concernant l'IED et le commerce des services et à évaluer les avantages potentiels d'une ouverture de leurs marchés de services à des prestataires de services étrangers. Un rapport sur l'Ouganda a été établi, tandis qu'un rapport sur la Tunisie est en cours de rédaction.

34. La CNUCED a récemment achevé deux volumes du World Investment Directory, dont l'un est consacré à l'Afrique (à paraître en tant que publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.II.A.1). Ce répertoire contient des données par pays sur les entrées et les sorties d'investissements étrangers directs, ainsi que des données financières sur les principales sociétés transnationales opérant dans les pays africains, et présente la réglementation de ces pays. En s'appuyant sur ses propres bases de données, la CNUCED a également publié un ouvrage intitulé L'investissement étranger direct en Afrique (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.II.A.6).

35. Des travaux sont en cours sur un projet relatif aux sociétés transnationales et à la restructuration industrielle dans les pays en développement, au titre duquel des études de cas seront réalisées sur deux pays africains.

36. La CNUCED prépare une série de guides des investissements dans certains PMA africains. L'objectif est d'amener des investisseurs potentiels à s'intéresser aux PMA africains en leur fournissant les renseignements dont ils ont besoin pour décider d'investir dans ces pays.

37. La CNUCED a rédigé une législation relative aux investissements pour Sao Tomé-et-Principe. Elle en finalise actuellement les règlements d'application. Elle a aidé l'Erythrée à mettre en place des conditions favorables à l'investissement dans le secteur des minéraux. Au titre d'un projet financé par le PNUD, elle a également mis au point des contrats types d'exploitation minière. Le Cameroun a demandé une assistance pour la définition d'un cadre juridique de l'investissement et la création de zones franches.

38. Dans le cadre de l'analyse des tendances et des données servant à l'établissement du World Investment Report, la CNUCED réalise des examens généraux de la politique d'investissement. Il s'agit d'évaluer la réglementation d'ensemble d'un pays, puis de déterminer dans quelle mesure elle contribue à attirer l'investissement et à en optimiser les effets positifs. Le premier pays africain demandeur a été l'Egypte, où cet examen a été entrepris au début de 1997.

39. L'Ethiopie a demandé à la fois un examen général de sa politique d'investissement et un examen de sa politique de la science et de la technologie; un examen global des deux politiques sera entrepris à partir d'avril 1997.

40. Un atelier régional est prévu en 1997 sur la promotion de la recherche et le développement des ressources technologiques en Afrique.

g) Faire connaître les leçons tirées des succès remportés par d'autres pays en matière de développement, et étudier de façon approfondie des problèmes de développement particuliers intéressant l'Afrique, les pays africains et la coopération économique entre ces pays

41. Dans le contexte d'un projet financé par le Japon sur l'applicabilité de l'expérience des pays d'Asie de l'Est, un atelier a été organisé à Harare les 13 et 14 janvier 1997, intitulé "Le développement économique et la dynamique régionale en Afrique : enseignements fournis par l'expérience des pays d'Asie de l'Est". Les objectifs de cette réunion étaient de présenter aux représentants de gouvernements de pays d'Afrique australe les conclusions de la CNUCED relatives au développement de l'Asie de l'Est, s'agissant en particulier du commerce, de l'investissement, de l'industrialisation et de la dynamique régionale. Un dialogue a été engagé avec les représentants gouvernementaux afin que leurs préoccupations soient dûment prises en compte dans les travaux de recherche devant être réalisés par le secrétariat sur les enseignements à tirer de l'expérience de l'Asie de l'Est pour l'élaboration et l'application de politiques de développement en Afrique et pour l'intégration régionale. Six pays (dont quatre PMA) - Afrique du Sud, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe - avaient été invités à participer à cet atelier.

42. Au programme de cette réunion figuraient l'examen de questions relatives à l'accumulation de capital et au commerce ainsi qu'à l'intégration régionale, et une évaluation critique des politiques et des institutions. Un certain nombre de questions devant faire l'objet de travaux de recherche ultérieurs ont été recensées. Les résultats de ces travaux de recherche seront examinés lors d'une réunion qui se tiendra vers la fin de 1997, avec la participation des membres de l'équipe du projet et d'un certain nombre de décideurs et de chercheurs. On espère que les enseignements que l'on en tirera pourront être étendus et appliqués, mutatis mutandis, à d'autres pays africains.

- h) Contribuer à la diversification verticale et horizontale dans les pays tributaires des produits de base, et promouvoir l'utilisation d'instruments de gestion des risques en faveur des producteurs et exportateurs

43. L'assistance technique de la CNUCED est actuellement axée sur la gestion des risques, principalement en Afrique du Sud, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. A la suite de la Réunion d'experts, en septembre 1997, sur la diversification verticale de l'industrie alimentaire dans les pays en développement, l'assistance technique aux pays africains devrait être élargie à des questions concernant la diversification. Un projet est en cours en Afrique du Sud, par lequel il s'agit de contribuer à l'élaboration d'une stratégie pleinement participative pour un développement durable des ressources naturelles; les activités concernent concrètement la fermeture d'une mine dans la province du Cap-Nord; la CNUCED espère obtenir le financement nécessaire pour élargir le projet à d'autres pays.

- i) Fournir un appui constant dans le domaine de la gestion de la dette

44. Grâce à son système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), la CNUCED fournit une assistance aux pays suivants (un astérisque indique que les travaux en sont à la phase préparatoire) : Burundi, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Guinée-Bissau*, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe*, Sénégal*, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le SYGADE est un système informatique standard de gestion de la dette mis au point par la CNUCED; il équipe, dans le cadre de projets de pays, le ministère des finances et la banque centrale d'un grand nombre de pays, dont il accroît ainsi sensiblement la capacité de gérer efficacement leur dette extérieure.

45. Du 29 au 31 octobre 1996, la CNUCED a organisé un séminaire sur la dette de l'Afrique subsaharienne à l'égard des créanciers publics hors OCDE. Elle a continué d'aider des pays africains - dont, en 1996, la Zambie, la Sierra Leone, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin et le Mozambique - à négocier le rééchelonnement de leur dette avec les créanciers du Club de Paris. Une évaluation des besoins en matière de gestion de trésorerie a été réalisée en septembre 1996 pour le compte du Gouvernement marocain (projet d'assistance technique). De nouvelles activités devraient être entreprises cette année.

46. La CNUCED continuera d'étudier par ailleurs la question de la viabilité de l'endettement, grave problème auquel sont confrontés de nombreux pays africains.

Coopération avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales

47. Le secrétariat de la CNUCED coopère étroitement avec diverses organisations régionales africaines, dont la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'OUA et la Communauté économique africaine, ainsi qu'avec des organisations sous-régionales africaines telles que la SADC, la CEDEAO et le COMESA. La coopération entre la CNUCED, l'OMC et le CCI a été évoquée plus haut dans le contexte du programme intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains.

48. Un accord de coopération entre la CNUCED et l'ONUDI a été signé, qui prévoit le lancement d'un programme conjoint destiné à aider les pays africains, en particulier les PMA, à améliorer les conditions des flux d'investissement, à renforcer leur capacité d'attirer des investissements, et à intensifier la coopération concernant le commerce, l'investissement, les entreprises et la technologie entre pays africains et entre l'Afrique et d'autres régions. Sur la base de cet accord, les deux organisations coparraineront la tenue à Genève, du 23 au 25 juin 1997, d'un séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé en faveur de l'investissement étranger dans les PMA. La CNUCED a également contribué au lancement de l'"Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique" de l'ONUDI.

49. La coopération avec le PNUD a été intensifiée dans le contexte du programme régional pour le renforcement des capacités des pays africains en matière de commerce et d'investissement, comme indiqué plus haut. La Commission européenne a été associée au financement d'un certain nombre de projets en Afrique. La CNUCED coopère également avec la Banque mondiale, comme indiqué dans les sections e) et f) plus haut.

Part de l'Afrique dans les activités de coopération technique de la CNUCED

50. Depuis la dernière session du Conseil, le secrétariat de la CNUCED a accru ses efforts d'aide à l'Afrique. Le plan de coopération technique pour 1997 indique que la part de l'Afrique dans les dépenses de coopération technique de la CNUCED devrait passer de 26 % en 1996 à 28 % en 1997, tandis que la part revenant aux PMA dans leur ensemble passerait de 30 % en 1996 à 37 % en 1997.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

51. En tant qu'organisme coordonnateur pour la promotion du commerce et l'investissement dans le cadre de l'Initiative spéciale, la CNUCED a présenté un rapport au Comité directeur sur l'Initiative spéciale lors de sa réunion du 7 avril 1997 à Genève. Ce rapport portait sur quelques-unes des activités de coopération évoquées à la section e) plus haut. D'autres organisations du système ont été invitées à coopérer avec la CNUCED pour l'aider à s'acquitter de son rôle d'organisme chef de file. Outre sa fonction d'organisme coordonnateur pour le commerce, l'accès aux marchés et l'investissement, la CNUCED contribue à la mise en valeur des technologies de l'information pour le développement et la coopération Sud-Sud.
